

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Noël CASTEX **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Florence PFHURTER à Noël CASTEX et Pierre VALLAT à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 mars 2023	Le 23 mars 2023	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Françoise THOMAS est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-02-14D Budget annexe Pôle touristique de Brebotte – Budget primitif 2023

Rapporteur : Sandrine LARCHER

Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le Conseil Communautaire du 23 février 2023,

Les grandes lignes du BP 2023 – Pôle touristique Brebotte

Ce budget est formulé en valeurs hors-taxes.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 se montent à **24 000 €** elles intègrent principalement la Taxe Foncière, des intérêts d'emprunt en cours et à venir, les Intérêts Courus Non Echus (I.C.N.E).

Les recettes de fonctionnement d'un montant de **24 000 €** proviennent essentiellement des loyers 2023 à percevoir.

Les dépenses d'investissement pour l'année 2023 se montent à **1 483 763,93 €** et concernent le prêt pour l'agrandissement de **190 000 €**, le remboursement du capital des emprunts pour un montant de **48 000 €**, le solde à verser à la SPL de **9 800 €**, le résultat négatif reporté (001) 2022 de **57 650,79 €** et afin de permettre d'intégrer les travaux exécutés sous forme d'avances à la SPL il est nécessaire de prévoir des écritures d'opérations patrimoniales aux chapitres 041 pour un montant de **1 180 635,47 €**

Les recettes d'investissement se montent à **1 483 763,93 €** et proviennent essentiellement des écritures patrimoniales, de la subvention DETR pour les travaux d'agrandissement de **43 500 €**, d'une affectation de résultat (1068) de **7 278,46 €** et de l'emprunt à réaliser de **250 000 €** pour couvrir les travaux et équilibrer la section investissement suite au résultat négatif reporté

Détail des principaux axes

Le Budget Primitif est voté par chapitre selon la réglementation de la M14 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	24 000.00 €	24 000.00 €	0 €
Investissement	1 483 763.93 €	1 483 763.93 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe Pôle touristique Brebotte.**

Annexe : Vue préparatoire

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

Brebotte
Levrault

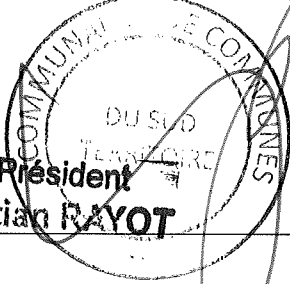
ID : 090-249000241-20230406-2023_02_14D-BF

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le **JEUDI 13 AVR. 2023**

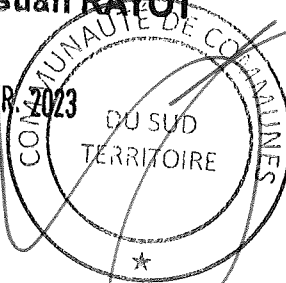
Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60002 - Pôle touristique Brebotte(60002) / 2023

	Exercice précédent				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
Fonctionnement-Dépense								
011 Charges à caractère général								
60631 Fournitures d'entretien	100,00	100,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
60632 Fournitures de petit équipement	100,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00	
615228 Entretien et réparations autres bâtiments	200,00	1 800,00	0,00	0,00	200,00	200,00	11,11	
6161 Assurance multirisques	450,00	450,00	448,49	99,66	450,00	450,00	100,00	
627 Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	100,00	
63512 Taxes foncières	450,00	4 329,00	4 329,00	100,00	2 900,00	2 900,00	66,99	
Total 011 Charges à caractère général	1 800,00	7 279,00	4 777,49	65,63	6 150,00	6 150,00	84,49	
023 Virement à la section d'investissement								
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00	2 350,00	2 350,00	
Total 023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00	2 350,00		
66 Charges financières								
66111 Intérêts réglés à l'échéance	9 102,00	11 702,00	10 945,22	93,53	15 000,00	15 000,00	128,18	
661121 Montant des ICNE de l'exercice	1 000,00	1 000,00	953,17	95,32	1 500,00	1 500,00	150,00	
661122 Montant des ICNE de l'exercice N-1	-300,00	-300,00	-295,84	98,61	-1 000,00	-1 000,00	333,33	
6688 Autres	0,00	0,00	341,50	0,00				
Total 66 Charges financières	9 802,00	12 402,00	11 944,05	96,31	15 500,00	15 500,00	124,98	
Total Fonctionnement - Dépense	11 602,00	19 681,00	16 721,54	84,96	24 000,00	24 000,00	121,95	

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60002 - Pôle touristique Brebotte(60002) / 2023

	Exercice précédent					Exercice courant			Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Recette									
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)									
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00					
75 Autres produits de gestion courante									
752 Revenus des immeubles	24 000,00	24 000,00	24 000,00	100,00		24 000,00	24 000,00	100,00	
Total 75 Autres produits de gestion courante	24 000,00	24 000,00	24 000,00	100,00		24 000,00	24 000,00	100,00	
Total Fonctionnement - Recette	24 000,00	24 000,00	24 000,00	100,00		24 000,00	24 000,00	100,00	